BARÈME D'HONORAIRES

Ventes – Barème à compter du 01/07/2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 49 999 €	4 500 €
De 50 000 à 74 999 €	9.00 %
De 75 000 à 99 999 €	8 %
De 100 000 à 124 999 €	7.50 %
De 125 000 à 149 999 €	7 %
De 150 000 à 199 999 €	6.50 %
De 200 000 à 249 999 €	6 %
De 250 000 à 299 999 €	5.5%
De 300 000 à 349 999 €	5 %
De 350 000 à 499 999 €	4.50 %
Au-delà de 500 000 €	4 %

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Estimation : 150 € (offerte si mandat signé auprès de notre agence)

Honoraires de gestion : 7 % TTC

Garantie loyer impayé : 2.7 % TTC

Garage / Stationnement : Inférieur ou égal à 10 000 : 3 000 € TTC

Supérieur à 10 000 € : 4 000 € TTC

Honoraires charge locataire : 25 % TTC du loyer annuel

Locaux à usage professionnel : Inférieur ou égal à 100 000 : 9 %

Supérieur à 100 000 € : 8 %

Locations – Barème à compter du JJ mois AAAA

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m² de surface habitable	8 € TTC / m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	Forfait 50 € TTC	**X**

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	8 € TTC / m² de surface habitable	8 € TTC / m² de surface habitable
Bail professionnel	x	1 mois de loyer hors charges
Bail commercial	1 mois de loyer Charges comprises	1 mois de loyer Charges comprises
Bail stationnement (parking, garage…)	100 € TTC	100 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 4 € TTC/ m² de surface habitable	**X**
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 5 € TTC/ m² de surface habitable	**X**
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 5 € TTC/ m² de surface habitable	**X**
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 1mois de loyer Charges Comprises TTC	**X**
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : (50 € TTC si pas de location/gestion)

Gestion locative – Barème à compter du JJ mois AAAA

Agence Laforêt XXXXXX
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ

	PACK ESSENTIEL 7 % TTC	PACK SÉRÉNITÉ X % TTC	PACK PREMIUM X % TTC	PACK PREMIUM NEUF X % TTC
Prestations initiales :				
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓	✓
Prestations annexes :				
Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	X € / an	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	X € / facture	✓	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	X % des travaux	✓	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	X € / sinistre	✓	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	X € / appel	✓	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	X € / facture	✓	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	X €	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	X % des travaux	X % des travaux	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	X €	X €	✓	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	X €	X €	✓	✓
Constitution du dossier type ANAH	X €	X €	✓	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	X €	X €	✓	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	X €	X €	X € / heure	✓
Représentation en Assemblée Générale	X € / heure	X € / heure	X €	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	X €	X €	X €	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	X €	X €	X €	✓
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	X €	X €	X € / heure	✓
Nos produits d'assurances :				
Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation de X %	**X %**	**X %**	**inclus**	**inclus**
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	X €	X €	X €	X €
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	X €	X €	X €	X €

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC

N° TVA intra-communautaire : <XX 00 000 000 000> – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n°<xxxx (et n°xxxx)> délivrée(s) par la CCI de <CP Ville, adresse> – Activité(s) : Transaction (et Gestion ,Syndic) - <Garantie financière Transaction (*) : nom et adresse - Garantie financière Gestion (*) : nom et adresse – Garantie financière Syndic (*) : nom et adresse - *(Mention à préciser obligatoirement si vous n'êtes pas habilité à recevoir des fonds* * : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION)> - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.*(*) cf votre carte professionnelle*

Syndic de copropriété honoraires hors gestion courante
Barème à compter du JJ mois AAAA

Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires au-delà du forfait :

La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de **X** heures, à l'intérieur d'une plage horaire allant de **X** heures à **X** heures :	**XX € TTC par lot principal avec un minimum forfaitaire de XXX € TTC**
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical d'une durée de **X** heures, par rapport à celles incluses dans le forfait :	**XX € TTC**
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport et en présence du président du conseil syndical par rapport à celles incluses dans le forfait :	**XX € TTC**

Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division

L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 *(si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic) :*	**XX € TTC / à la vacation**
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes :	**XX € TTC / à la vacation**

Prestations de gestion administrative et matérielle relative aux sinistres

Les déplacements sur les lieux :	**XX € TTC ou à la vacation**
La prise de mesures conservatoires :	
L'assistance aux mesures d'expertise :	
Le suivi du dossier auprès de l'assureur :	

Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement visés au point 9.1) :

Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception :	**XX € TTC ou à la vacation**
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique :	**XX € TTC ou à la vacation**
Le suivi du dossier transmis à l'avocat :	**XX € TTC ou à la vacation**

Autres prestations :

Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes :	**XX € TTC ou à la vacation**
La reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic) :	**XX € TTC ou à la vacation**
La représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat :	**XX € TTC ou à la vacation**
Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10 juillet 1965 :	**2,00% HT < 763,00 € (exemple)** **1,50% HT > 763,00 € (exemple)**
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat :	**Vacations avec minimum 100 € TTC (exemple)**
L'immatriculation initiale du syndicat :	**XX € TTC**

Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires

Prestations	Détails	Tarification pratiquée
9.1. Frais de recouvrement (art. 10-1 a de la loi du 10 juillet 1965) :	- Premier rappel : - Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception: - Relance après mise en demeure : - Conclusion protocole d'accord par acte sous seing privé : - Frais de constitution d'hypothèque : - Frais de mainlevée d'hypothèque : - Dépôt d'une requête en injonction de payer : - Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) : - Suivi du dossier transmis à l'avocat (cas de diligences exceptionnelles) :	**Inclus (exemple)** **XX € TTC** **XX € TTC** **XX € TTC ou à la vacation** **Répercussion des frais facturés par le Commissaire de justice mandaté par le syndic (exemple)** **XX € TTC** **vacations**
9.2. Frais et honoraires liés aux mutations :	- Etablissement de l'état daté : - Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) :	**XX € TTC** **XX € TTC**
9.3. Frais de délivrance des documents sur support papier (art. 33 du décret du 17 mars 1967 et R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation) :	- Délivrance d'une copie du carnet d'entretien ou d'une copie des diagnostics techniques : - Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation : - Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 décret 17 mars 1967) :	**XX € TTC / inclus, hors éventuels frais postaux et de reprographie** **XX € TTC** **XX € TTC**

Modalités de rémunération des vacations : *Tarif fixe : XX € / heure hors taxes, soit XX € / heure toutes taxes comprises.*

N° TVA intra-communautaire : <XX 00 000 000 000> – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n°<xxxx (et n°xxxx)> délivrée(s) par la CCI de <CP Ville, adresse> – Activité(s) : Transaction (et Gestion ,Syndic) - <Garantie financière Transaction (*) : nom et adresse - Garantie financière Gestion (*) : nom et adresse – Garantie financière Syndic (*) : nom et adresse - *(Mention à préciser obligatoirement si vous n'êtes pas habilité à recevoir des fonds* * : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION)> - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.*(*) cf votre carte professionnelle*